

Foire aux jouets

Organisé par le CIL Palasse/Barentine

Venez vendre, troquer ou bien chiner, rencontrer vos voisins et passer une bonne journée !

Le samedi 8 novembre 2025 de 9 h à 13 h

**École maternelle Fleurs des Champs
Chemin de la Ressence 83100 Toulon**

Bulletin d'inscription

Renseignements au 06 95 71 27 86 ou cilpalassebarentine@gmail.com

Nom* Prénom.....

Tél* Courriel*

Adresse*

Je réserveplace (s) (2 au max. de 2 m x 3, si disponibilité +1 sur place)

☐ J'ai pris connaissance du règlement au verso *

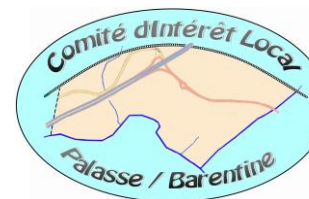
*** Ces renseignements sont obligatoires.**

- ☐ Pour les adhérents au CIL emplacement **gratuit**,
- ☐ Pour les non adhérents : 5€ par emplacement
- ☐ **Par chèque** à l'ordre de « CIL Palasse/Barentine »
- ☐ **Par virement** : FR76 1910 6000 0844 7097 1992 837
- ☐ **Par CB** : Scannez le QR code ou suivez le lien ci-dessous
<https://cil-palasse-barentine.s2.yapla.com/fr/event-95133>



Bulletin et règlement sont à retourner au plus tôt au
454 ave de Forbin 83100 Toulon, sauf si paiement par CB

Nous vous confirmerons la réservation de votre emplacement après réception de votre règlement et du présent bulletin d'inscription.



C.I.L. PALASSE / BARENTINE

454 Ave de Forbin 83100 Toulon

Tel : 06 95 71 27 86

Courriel : cilpalassebarentine@gmail.com

Règlement de la Foire aux jouets

- Le début de l'installation ne peut se faire qu'à partir de 7h30. Plus aucun véhicule ne sera autorisé sur les zones de déballage à partir de 9 heures.
- Un n° d'emplacement sera donné après inscription. Les organisateurs responsables du lieu vous indiqueront ces emplacements. Aucune dérogation ne sera accordée, sauf cas de force majeure que vous devrez indiquer par avance (handicap...).
- Sitôt le déballage effectué et avant installation du stand, les véhicules devront être évacués et garés dans les lieux autorisés alentour.
- La fin de la manifestation est fixée à 13h, et tout le périmètre devra être libéré à 15h00. Avant cette heure, aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer sur le périmètre de la manifestation. Les personnes désirant partir plus tôt, devront transporter leurs objets à la main.
- Les incivilités envers les visiteurs ou les organisateurs ne peuvent être admises lors de cette journée de convivialité. Toute personne qui s'y livrerait, se verra refuser de participation lors des futurs vides greniers.
- Respect de la réglementation de la vente au déballage :
 - ❖ Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés à la vente
 - ❖ Seuls les particuliers non-inscrits au registre des métiers et du commerce peuvent participer à la vente au déballage deux fois par an au plus.
 - ❖ Ces ventes sont contrôlées au moyen du registre d'identification des vendeurs, tenu à jour, coté et paraphé par un commissaire de police, ou à défaut par le maire. Ce registre est tenu à la disposition des organes de contrôle pendant toute la durée de la manifestation (police, gendarmerie, services fiscaux, douanes, DTPP).
 - ❖ Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés à la vente

Renseignements au 06 95 71 27 86 ou cilpalassebarentine@gmail.com

[En cas de pluie, la manifestation sera reportée d'une semaine]

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique